



Agence des services
frontaliers du Canada

Canada Border
Services Agency

Canada

Rapport financier trimestriel



Agence des services
frontaliers du Canada

Canada Border
Services Agency

PS36-3F-PDF
ISSN: 2561-9756

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté par le ministre de la Sécurité publique

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec: marketing@cbsa-asfc.gc.ca

Also available in English:
Quarterly Financial Report



Agence des services frontaliers du Canada

Rapport financier trimestriel Trimestre ayant pris fin le 30 juin 2025

Table des matières

1.	INTRODUCTION	2
1.1	MÉTHODE DE PRÉSENTATION	2
2.	FAITS SAILLANTS DU TRIMESTRE ET DES DÉPENSES CUMULATIVES À CE JOUR ..	3
2.1	CHANGEMENTS IMPORTANTS RELATIFS AUX AUTORISATIONS	3
2.2	EXPLICATIONS DES ÉCARTS IMPORTANTS DANS LES DÉPENSES PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT	5
3.	RISQUES ET INCERTITUDES	6
3.1	RÉALISATION DE GRANDS PROJETS.....	7
3.2	DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU FINANCEMENT TEMPORAIRE.....	7
4.	CHANGEMENTS IMPORTANTS À L'ÉGARD DES ACTIVITÉS, DU PERSONNEL ET DES PROGRAMMES	8
4.1	CADRES SUPÉRIEURS CLÉS	8
5.	APPROBATION PAR LES CADRES SUPÉRIEURS	8
6.	TABLEAU 1 : ÉTAT DES AUTORISATIONS (NON VÉRIFIÉ)	9
7.	TABLEAU 2 : DÉPENSES BUDGÉTAIRES MINISTÉRIELLES PAR ARTICLE COURANT (NON VÉRIFIÉ).....	11

1. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé conformément à l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), sous la forme et de la façon prescrites par le Conseil du Trésor. Il doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la raison d'être, le mandat, le rôle et les responsabilités essentielles de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), veuillez consulter la [partie III du Plan ministériel](#) ainsi que la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Le rapport financier trimestriel n'a fait l'objet d'aucun examen ni d'aucune vérification externe; cependant, le Comité ministériel de vérification l'a examiné à l'interne.

1.1 Méthode de présentation

La direction a établi le présent rapport trimestriel suivant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint ([Tableau 1](#)) comprend les autorisations de dépenser accordées par le Parlement à l'ASFC et celles qu'elle a utilisées, conformément au Budget principal pour 2024-2025 et 2025-2026. Ce rapport trimestriel a été préparé au moyen d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins de données financières à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le Parlement doit donner son autorisation avant que les ministères et organismes fédéraux puissent dépenser des fonds. Les autorisations sont accordées par la voie de lois portant affectation de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par la voie de lois accordant des pouvoirs de dépenser à des fins déterminées.

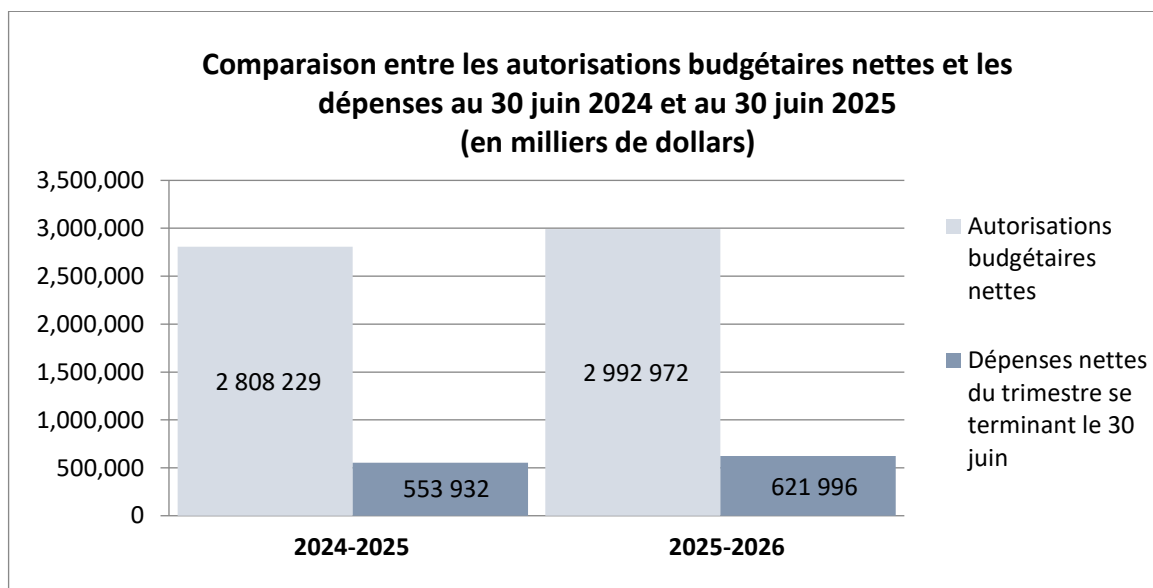
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à délivrer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ASFC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapports sur le rendement ministériel. Toutefois, pour ce qui est des autorisations de dépenser votées par le Parlement, on utilise encore la comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants du trimestre et des dépenses cumulatives à ce jour

La présente section met en lumière les principaux facteurs qui expliquent l'augmentation ou la diminution nette des ressources disponibles pour l'année et les dépenses réelles pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2025.

Graphique 1 : Comparaison entre les autorisations budgétaires nettes et les dépenses au 30 juin 2024 et au 30 juin 2025 (en milliers de dollars)



2.1 Changements importants relatifs aux autorisations

Pour la période ayant pris fin le 30 juin 2025, les autorisations fournies à l'ASFC comprennent le Budget principal des dépenses.

L'État des autorisations (Tableau 1) présente une augmentation nette de 184,7 M\$, soit 6,6 % des autorisations totales de l'Agence de 2 992,2 M\$ au 30 juin 2025, par rapport aux autorisations totales de 2 808,2 millions de dollars au même trimestre de l'exercice précédent.

Cette augmentation nette des autorisations disponibles découle de l'augmentation du crédit 1 – Dépenses de fonctionnement de 188,8 M\$, de l'augmentation du crédit 5 – Dépenses en capital de 70,2 M\$, et de l'augmentation des autorisations législatives budgétaires de 66,1 M\$, comme il est précisé ci-dessous.

Crédit 1 : Fonctionnement

Le crédit 1 de l'Agence a augmenté de 188,8 M\$ ou 8 % (excluant les autorisations législatives budgétaires) comparativement à la même période de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable au cumulatif net des éléments importants suivants :

- Augmentation nette de 309,5 M\$ dans le Budget principal des dépenses.
 - Les principales augmentations qui ont donné lieu aux changements visant le financement du fonctionnement comprennent ce qui suit :
 - 109,1 M\$ pour financer les ajustements de rémunération pour les employés de la fonction publique;
 - 92,1 M\$ pour stabiliser et rationaliser davantage les procédures relatives à la migration irrégulière et à l'asile progressif;
 - 85,8 M\$ pour augmenter la capacité des centres de surveillance de l'immigration;
 - 28,1 M\$ pour soutenir la détection et l'examen à la frontière
- Diminution de 120,7 M\$ en raison du calendrier de réception du report des autorisations de dépenses inutilisées.

Crédit 5 : Immobilisations

Par comparaison avec la même période de l'exercice précédent, on constate que le crédit 5 de l'Agence a connu une diminution de 28,8 %, soit de 70,2 M\$ (excluant les autorisations législatives). La diminution est attribuable au cumulatif net des éléments importants suivants :

- Diminution de 37,9 M\$ en raison du calendrier de réception du report des autorisations de dépenses non utilisées;
- Diminutions nettes de 32,3 M\$ dans le Budget principal des dépenses.
 - Les principales diminutions contribuant aux changements dans le financement en capital comprennent ce qui suit :
 - 25,2 M\$ Changement du profil de financement prévu pour le pont international Gordie Howe;
 - 22,9 M\$ Changement du profil de financement prévu pour les armes à feu et les Gangs.
 - Ces diminutions sont partiellement compensées par une augmentation du financement pour le Projet des postes frontaliers terrestres.

Autorisations budgétaires législatives

Les autorisations budgétaires législatives de l'Agence relatives au Régime d'avantages sociaux des employés (RASE) ont diminué de 66,1 M\$ ou de 30,8 % par rapport à l'exercice précédent en raison d'un ajustement apporté au RASE par le Conseil du Trésor.

2.2 Explications des écarts importants dans les dépenses par rapport à l'exercice précédent

Comme l'indique l'état des autorisations (Tableau 1), les dépenses cumulées de l'Agence à la fin du trimestre le 30 juin 2025 s'élevaient à 622 M\$, par rapport à 553,9 M\$ pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2025. L'augmentation nette des dépenses de 68,1 M\$ ou de 12,3 % est principalement attribuable aux facteurs suivants :

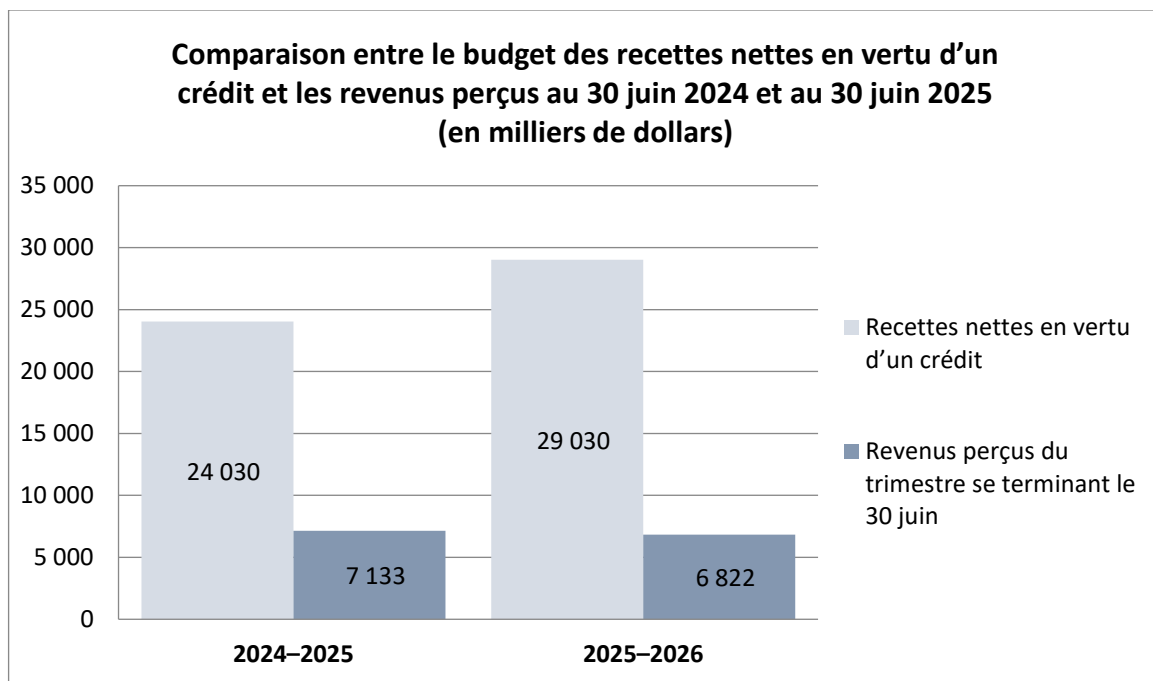
- Augmentation de 52,4 M\$ ou de 10,7 %, des dépenses de fonctionnement au titre du crédit 1. L'augmentation des dépenses est principalement attribuable à l'augmentation des salaires en raison des nouvelles conventions collectives négociées.
- Diminution de 0,8 M\$ ou de 7,9 %, des dépenses en immobilisations du crédit 5, principalement attribuée au calendrier des dépenses pour le matériel de laboratoire et le matériel médical pour la technologie de détection.
- Augmentation de 16,5 M\$ des dépenses législatives liées aux avantages sociaux.

Comme on le voit dans les dépenses budgétaires ministérielles par article courant ([Tableau 2](#)), l'augmentation nette par article courant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- Augmentation de 52,5 M\$ pour le personnel en raison des salaires, principalement attribuée aux nouvelles conventions collectives négociées.
- Augmentation de 11,8 M\$ pour les services professionnels et spéciaux, qui peut être principalement attribuée à l'augmentation des dépenses pour le contrat des gardes nationaux.
- Augmentation de 4,1 M\$ pour les locations, liée à la location de matériel de messagerie et de données et de logiciels informatiques.

- Diminution de 1,9 M\$ pour les transports et les communications, qui peut être attribuée principalement à la réduction des voyages des fonctionnaires et des dépenses pour les radios mobiles.

Graphique 2 : Comparaison entre les recettes nettes en vertu d'un crédit et les revenus perçus au 30 juin 2024 et au 30 juin 2025 (en milliers de dollars)



Les recettes prévues de la vente de services reflètent l'autorisation de réaffectation des recettes de l'Agence. Les recettes depuis le début de l'exercice provenant des services ont diminué de 0,3 M\$ ou de 4,4 %.

3. Risques et incertitudes

L'ASFC tient à jour un profil de risque de l'entreprise (PRE) qui met en évidence les risques les plus importants pouvant avoir une incidence sur ses objectifs. Les mises à jour du PRE sont présentées chaque trimestre au Comité exécutif de l'ASFC et comprennent des stratégies d'atténuation des principaux risques de l'Agence. Les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence financière sur les activités de l'ASFC comprennent la réalisation de grands projets et la dépendance à l'égard du financement temporaire.

3.1 Réalisation de grands projets

L'Agence poursuit plusieurs grands projets dans le domaine des technologies de l'information (TI) et de l'infrastructure matérielle; la plupart d'entre elles sont pluriannuelles et représentent des investissements substantiels. Comme l'ASFC dépend d'autres ministères et d'intervenants externes pour l'élaboration et la mise en œuvre de bon nombre de ces projets, tout retard dû à la disponibilité et à l'accessibilité limitées de la main-d'œuvre à l'intérieur et à l'extérieur de l'Agence peut avoir une incidence sur ces grands projets. Même de courts retards peuvent entraîner des coûts supplémentaires pour les matériaux, les produits et d'autres services facturés au prix du marché.

Malgré ces conditions, l'Agence est parvenue à respecter des délais et à atteindre des résultats d'importance dans beaucoup de projets majeurs en cours, et elle est en bonne voie de respecter les exigences quant à la prochaine série de produits livrables. L'Agence s'efforce d'atténuer les risques financiers en évaluant les risques de ses projets, en procédant à des examens réguliers des projets et en organisant des discussions budgétaires régulières. Ces activités sont guidées et soutenues par les processus trimestriels d'établissement de rapports intégrés sur les projets de l'Agence.

L'ASFC investit dans plusieurs projets de TI dans le cadre de son programme de transformation visant à moderniser l'organisation. Une liste des principaux projets de TI assortis d'un budget de plus de 1 million de dollars peut être consultée.

3.2 Dépendance à l'égard du financement temporaire

L'Agence dispose d'une combinaison de financement permanent et de financement de projets, et elle dépend de plus en plus du financement temporaire pour les activités courantes. Pour respecter les engagements de base, attirer les meilleures ressources et assurer la stabilité de l'effectif, la plupart des employés de l'ASFC sont nommés pour une période indéterminée. Pour atténuer l'écart entre l'horizon de financement et les obligations permanentes liées aux salaires, l'Agence élabore des plans flexibles dans le cadre de son processus annuel de planification intégrée des activités et de son plan financier triennal. Cette surveillance accrue est essentielle pour assurer l'accessibilité pluriannuelle de l'organisation.

4. Changements importants à l'égard des activités, du personnel et des programmes

4.1 Cadres supérieurs clés

Le 16 avril 2025, Michael Prosia a été nommé directeur général régional de la région du Sud de l'Ontario. Michael occupait ce poste depuis octobre 2024.

Le 13 mai 2025, le premier ministre a nommé l'honorable Gary Anandasangaree ministre de la Sécurité publique et l'honorable Ruby Sahota secrétaire d'État à la Lutte contre la criminalité.

5. Approbation par les cadres supérieurs

Approuvé par :

Erin O’Gorman

Présidente

Ottawa, Canada

Date :

Ryan Pilgrim

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date :

6. Tableau 1 : État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2025-2026

(en milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 : Dépenses de fonctionnement	2 538 381	542 021	542 021
Crédit 5 : Dépenses en immobilisations	173 374	9 662	9 662
Autorisations législatives – cotisations aux régimes d'avantages sociaux	281 217	70 304	70 304
Autorisations législatives – remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	0	0	0
Autorisations législatives – dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	0	9	9
Autorisations budgétaires totales	2 992 972	621 996	621 996
Autorisations non budgétaires	0	0	0
Total des autorisations	2 992 972	621 996	621 996

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*Comprend seulement les autorisations disponibles pour emploi et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

Rapport financier trimestriel

Trimestre ayant pris fin le 30 juin 2025

Exercice 2024-2025

(en milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 : Dépenses de fonctionnement	2 349 587	489 662	489 662
Crédit 5 : Dépenses en immobilisations	243 613	10 493	10 493
Autorisations législatives – cotisations aux régimes d'avantages sociaux	215 029	53 757	53 757
Autorisations législatives – remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	0	13	13
Autorisations législatives – dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	0	7	7
Autorisations budgétaires totales	2 808 229	553 932	553 932
Autorisations non budgétaires	0	0	0
Total des autorisations	2 808 229	553 932	553 932

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*Comprend seulement les autorisations disponibles pour emploi et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

Rapport financier trimestriel

Trimestre ayant pris fin le 30 juin 2025

7. Tableau 2 : Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié)

Exercice 2025-2026

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	2 119 237	534 222	534 222
Transport et communications	79 326	9 239	9 239
Information	3 107	853	853
Services professionnels et spéciaux	485 132	61 465	61 465
Location	13 496	5 601	5 601
Réparation et entretien	58 445	2 567	2 567
Services publics, matériel et fournitures	58 296	3 158	3 158
Acquisition de terrains, d'immeubles et d'ouvrages	89 557	2 975	2 975
Acquisition de machines et d'équipement	90 925	5 590	5 590
Paievements de transfert	0	0	0
Autres subventions et paiements	24 481	3 148	3 148
Total des dépenses budgétaires brutes	3 022 002	628 818	628 818
Moins les revenus affectés aux dépenses			
Ventes de services	29 030	6 822	6 822
Autres revenus	0	0	0
Total des revenus affectés aux dépenses	29 030	6 822	6 822
Total des dépenses budgétaires nettes	2 992 972	621 996	621 996

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*Comprend seulement les autorisations disponibles pour emploi et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

Rapport financier trimestriel

Trimestre ayant pris fin le 30 juin 2025

Exercice 2024-2025

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	1 784 923	481 718	481 718
Transport et communications	88 047	11 127	11 127
Information	3 566	740	740
Services professionnels et spéciaux	592 691	49 624	49 624
Location	19 125	1 473	1 473
Réparation et entretien	63 621	3 582	3 582
Services publics, matériel et fournitures	37 321	2 991	2 991
Acquisition de terrains, d'immeubles et d'ouvrages	82 255	1 839	1 839
Acquisition de machines et d'équipement	122 508	4 552	4 552
Paievements de transfert	0	0	0
Autres subventions et paiements	38 202	3 419	3 419
Total des dépenses budgétaires brutes	2 832 259	561 065	561 065
Moins les revenus affectés aux dépenses			
Ventes de services	24 030	7 146	7 146
Autres revenus	0	-13	-13
Total des revenus affectés aux dépenses	24 030	7 133	7 133
Total des dépenses budgétaires nettes	2 808 229	553 932	553 932

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*Comprend seulement les autorisations disponibles pour emploi et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.